

*Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e*

## **MEILLEURE COPIE**

### **Concours externe de GARDIEN-NE-BRIGADIER-E DE POLICE MUNICIPALE**

#### **Session 2022**

## **RÉDACTION D'UN RAPPORT**

République Française  
Département Y  
Commune de XVILLE  
Police Municipale  
Rapport N°

RAPPORT

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mai

Objet : Interpellation d'un individu pour infraction au code de la route assortie de recel de véhicule

Infractions prévues et réprimées par les articles  
R417-11 du code de la route  
321-1 du code pénal

Nous, gardien de police municipale Alpha BRAVO, matricule 000, assisté du gardien-brigadier Charlie DELTA, matricule..., agents de police judiciaire adjoints dûment agréés et assermentés, en résidence administrative à la police municipale de XVILLE.

Vu les articles L 511-1 à L 511-5 du Code de la Sécurité Intérieure.

Vu les articles L 21 alinéa 2 L 21-2 du Code de Procédure Pénale.

Agissants revêtus de notre tenue règlementaire et conformément aux ordres reçus, rapportons les faits suivant.

Ce jour, à dix heures, de patrouille portée à bord de notre véhicule de service, nous constatons au niveau du numéro 1 rue de la Mairie, un véhicule utilitaire stationné sur le trottoir, immatriculé AB-123-BC

Désigné chef de bord pour cette patrouille, je demande à l'agent DELTA de saisir les informations sur l'appareil électronique de verbalisation au vu de l'article R130-2 du code de la route, qui indique que le véhicule en infraction est signalé volé.

À dix heures et cinq minutes, prenons attache téléphonique avec l'Officier de police judiciaire territorialement compétent, qui nous confirme via le fichier des objets et véhicules signalés, que l'utilitaire en infraction est signalé volé.

Au même moment, sommes interpellés par un témoin nous désignant un individu sur le trottoir d'en face comme étant le conducteur du véhicule qu'il a stationné avant notre arrivée sur les lieux.

L'individu est de sexe masculin d'une trentaine d'années, de corpulence mince, vêtu d'un pantalon bleu et d'une veste en jean.

À dix heures et dix minutes, à l'aide de notre radio embarquée, informons notre poste de commandement de l'avancée de la situation, et mettons pied à terre au vu de procéder à son interpellation. Activons nos caméras piétons conformément à l'article R 241-9 du Code de la sécurité intérieure.

À notre vue, le mise en cause prend la fuite, partons à sa poursuite à bord de notre véhicule.

À dix heures et quinze minutes procédons à son interpellation au niveau du numéro 25 rue de la Mairie. Le menottons en utilisant la force strictement nécessaire conformément à l'article 803 du Code de procédure pénale.

À dix heures et dix-huit minutes effectuons une palpation de sécurité qui s'avère négative et le soustrayons de la vue du public en le transportant à bord de véhicule.

Prenons attache avec l'officier de police judiciaire qui nous demande de lui présenter l'individu.

Parallèlement, et selon les ordres reçus, demandons l'intervention des services de fourrière pour l'enlèvement de l'utilitaire volé.

À dix heures et vingt-cinq minutes, présentons l'individu en parfait intégrité physique à l'officier de police judiciaire Juliet KILO du commissariat de XVILLE.

À dix heures et trente minutes, retournons au poste de police municipale afin de rédiger le présent rapport.

Informations communiquées par l'officier de police judiciaire :

Identité du contrevenant :

Monsieur Golf HOTEL

Né le 01/01/1972

à XVILLE

Demeurant au 13 rue du garage à XVILLE

L'agent de police municipale

Alpha BRAVO

Signature

L'agent de police municipale

Charlie DELTA

Signature

Destinataires : Un exemplaire à Monsieur le procureur de la République

sous couvert de l'officier de police judiciaire Juliet KILO

Un exemplaire à Monsieur le maire de XVILLE

Une copie aux archives de la police municipale